

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ESRA GYMNASTIQUE

En adhérant à l'Entente Sportive de la région Arpajonnaise, je m'engage à respecter le présent règlement.



I. DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription doit être complet et la cotisation réglée :

- En 1 à 3 fois en ligne via HelloAsso ou par chèque (début novembre maximum)
- Par espèces uniquement si la cotisation est réglée en totalité en début d'année.

Tout moyen de paiement non fourni deux semaines après la rentrée entraînera la suspension de la participation aux cours jusqu'à régularisation. L'assurance obligatoire de base est incluse dans la licence. Une assurance complémentaire peut être souscrite à titre individuel lors de l'inscription.

II. PRISE ET DIFFUSION D'IMAGES

Des prises de photos et vidéos peuvent être faites à l'intérieur du gymnase et au cours des différentes manifestations organisées par le club pour alimenter nos supports de diffusion (réseaux sociaux et site internet).

Le refus de prise ou de diffusion d'images doit être signalé au moyen du formulaire disponible sur le site du club, rubrique « Inscriptions », à déposer sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du gymnase.

III. HORAIRES ET ACCÈS AU GYMNASSE

Les adhérents doivent arriver 10 minutes avant le début du cours et être récupérés à l'heure prévue de fin de séance.

- Avant de laisser un enfant, les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur. Les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la salle de gym pour leur prise en charge.
- Pour des raisons de sécurité et d'organisation du cours, tout enfant arrivant après la fin de l'échauffement se verra refuser l'accès au cours
- Les retards répétés lors de la récupération des enfants pourraient entraîner une exclusion des cours. Les entraîneurs ne sont pas responsables des enfants après la fin de la séance.
- Les enfants ne peuvent quitter seuls le gymnase que si une autorisation parentale a été fournie lors de l'inscription.

En dehors des cours du mercredi matin, aucun adulte n'est autorisé dans les vestiaires. Si l'enfant ne peut se changer seul, son accompagnant devra utiliser les toilettes individuelles.

En cas d'urgence et si les responsables légaux sont injoignables, le club prendra toutes les mesures nécessaires à la sécurité de l'enfant, y compris le recours aux services d'urgence.

IV. TENUE ET MATÉRIEL

- Téléphone portable **strictement interdit** dans le gymnase et les vestiaires.
- Cheveux long attachés
- Tenue de sport près du corps obligatoire (aucun vêtement ample, jogging, sweat, etc.)
- Bijoux et chewing-gums interdits

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est recommandé de ne pas apporter d'objet de valeur.

V. GROUPES COMPÉTITION

L'inscription en groupe compétition implique :

- L'achat du justaucorps de club
- L'assiduité, la ponctualité et l'implication nécessaire à la pratique en équipe.

Chaque gymnaste s'engage à participer sérieusement aux différentes phases du championnat et à respecter ses engagements envers l'équipe.

VI. ARRÊT D'ACTIVITÉ EN COURS D'ANNÉE

Les cotisations versées à une association de Loi 1901 ne sont pas remboursables.

À titre exceptionnel (notamment en cas de déménagement), un remboursement partiel pourra être étudié. Dans tous les cas, la licence reste acquise au club et tout trimestre commencé est dû.

VII. RESPECT DU CLUB ET DES ENTRAÎNEURS

Les décisions prises par les entraîneurs relèvent de leur responsabilité et de leur expertise, sont prises dans l'intérêt sportif et sécuritaire des adhérents et doivent être respectées.

En cas d'absence d'un entraîneur, le club informera les adhérents dans les meilleurs délais par message et, si possible, via les réseaux sociaux. Compte tenu des contraintes d'organisation, les cours annulés ne pourront pas être rattrapés.

VIII. COMPORTEMENT

L'utilisation du gymnase et de ses installations est autorisée uniquement en présence d'un entraîneur.

Tout comportement inadapté, dangereux ou contraire au présent règlement pourra entraîner l'examen du dossier par le bureau et conduire à une exclusion temporaire ou définitive.

Les membres du bureau sont bénévoles. Le respect de ce règlement contribue au bon fonctionnement de la section et facilite leur engagement.